Énoncé de la responsabilité de la direction (non audité)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCETP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de la CCETP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCETP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La CCETP fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général (BCG) et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le BCG. Le <u>rapport d'audit et le plan d'action de la direction</u> qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission.

Les états financiers de la CCETP n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Michelaine Lahaie	Tim Cogan
Présidente	Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada	Ottawa, Canada
29 août 2019	29 août 2019

État de la situation financière (non audit	té)	
au 31 mars		
(en dollars)		
	2019	2018
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	671 150	461 306
Indemnités de vacances et congés compensatoires	267 225	295 428
Avantages sociaux futurs (<u>note 5)</u>	245 783	266 797
Total des passifs	1 184 158	1 023 531
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	561 388	369 691
Débiteurs et avances (<u>note 6)</u>	256 842	198 694
Total des actifs financiers	818 230	568 385
Dette nette ministérielle	365 928	455 146
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	104 775	189 186
Total des actifs non financiers	104 775	189 186
Situation financière nette ministérielle	(261 153)	(265 960)
Los notos complómentairos fent nertie intégrante.	dos átats financiars	
Les notes complémentaires font partie intégrante	des états infanciers.	
Michelaine Lahaie	Tim Cogan	
Présidente	Dirigeant principal des finances	
Ottawa, Canada	Ottawa, Canada	
20 0.2040		
29 août 2019	29 août 2019	

État des résultats et de la situation financière nette mi	inistérielle (r	non audité)	
pour l'exercice terminé le 31 mars			
(en dollars)			
	2019	2019	2018
	Résultats prévus		
Charges	picvas		
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans			
l'exercice de leurs fonctions	8 010 741	7 164 366	6 884 520
Services internes	2 842 891	3 846 281	3 424 740
Total des charges	10 853 632	11 010 647	10 309 260
Revenus			
Revenus divers	7 500	4 457	3 758
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(7 500)	(4 457)	(3 758)
Total des revenus	0	0	0
	·	·	·
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	10 853 632	11 010 647	10 309 260
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		9 675 224	9 434 955
Variations des montants à recevoir du Trésor		191 697	(511 879)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 148 533	1 226 433
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernemen	nt	(4 807)	159 751
et les transferts		(1.561)	
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(265 960)	(106 209)
The state of the s		(200 500)	
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(261 153)	(265 960)
Information sectorielle (note 9)		·	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

7 E Conce		
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)		
pour l'exercice terminé le 31 mars		
(en dollars)		
	2019	2018
Coût de fonctionnement net après le financement du	(4 807)	159 751
gouvernement et les transferts	(4 807)	139 /31
Variation due aux immobilisations corporelles		
Amortissement des immobilisations corporelles	(84 411)	(91 318)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(84 411)	(91 318)
·	, , ,	, ,
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(89 218)	68 433
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	455 146	386 713
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	365 928	455 146
	<u> </u>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des	£1 al.	- +	/		al : ± 4 \
FTAT MAC	TILLY M	a tracar	orio i	non a	IIMITAI
Liai ucs	IIUA U	L LI COUI		HOH a	uuitei

pour l'exercice	terminé	le	31	mars
-----------------	---------	----	----	------

pour rexercise termine le 92 mais		
(en dollars)		
	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les	11 010 647	10 309 260
transferts		
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(84 411)	(91 318)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	, ,	,
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (<u>note 8</u>)	(1 148 533)	(1 226 433)
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	58 148	(84 595)
		,
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(209 844)	584 941
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	28 203	(57 340)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	21 014	440

Activités d'investissement en immobilisations

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement

Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	0	9 434 955
--	---	-----------

9 434 955

9 675 224

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	9 675 224	9 434 955

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) est un organisme fédéral qui se rapporte au Parlement, reçoit et examine les plaintes du public au sujet de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de toute fonction accomplie aux termes de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. La CCETP est entièrement indépendante de la GRC. Le mandat de la CCETP, défini dans la partie VII de la Loi sur la GRC, peut être résumé comme suit :

- Recevoir les plaintes du public concernant la conduite de membres de la GRC;
- Procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leurs plaintes par la GRC;
- Convoquer des audiences et mener des enquêtes; et
- Énoncer des conclusions et formuler des recommandations.

La CCETP compte deux programmes : l'examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions et les services internes. Les services internes sont des groupes d'activités qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance; services des communications; services juridiques; services de gestion des ressources humaines; services de gestion des finances; services de gestion des acquisitions; services de gestion de l'information et de la technologie de l'information; et autres services administratifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(a) Autorisations parlementaires

La CCETP est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis à la CCETP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2018-2019*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2018-2019*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CCETP fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCETP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CCETP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCETP et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCETP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de CCETP. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- (i) *Prestations de retraite*: Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de la CCETP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCETP découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la CCETP n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

2. Sommaires des principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des oeuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

3. Autorisations parlementaires

La CCETP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés:

	2019	2018
		(en dollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 010 647	10 309 260
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(84 411)	(91 318)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 148 533)	(1 226 433)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	28 203	(57 340)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	21 014	440
Remboursements de charges des exercices antérieurs	1 887	6 349
Ajustements aux créditeurs à la fin de l'année des exercices antérieurs	0	29 624
	(1 181 840)	(1 338 678)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net,		
mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles		
Augmentation du trop-payés de salaire	56 522	43 147
Augmentation des autres prêts et avances aux employés		8 102
	56 522	51 249
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 885 329	9 021 831
(b) Autorisations fournies et utilisées :	2019	2018
		(en dollars)
Crédit 1 — dépenses du programme	10 303 220	9 674 697
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	875 325	830 983
	11 178 545	10 505 680
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(1 293 216)	(1 483 849)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 885 329	9 021 831

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des créditeurs et des charges à payer de la CCETP:

	2019	2018
		(en dollars)
Créditeurs - autres ministères et organismes	34 589	54 204
Créditeurs - parties externes	387 546	288 780
Total des créditeurs	422 135	342 984
Charges à payer	249 015	118 322
Total des créditeurs et des charges à payer	671 150	461 306

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CCETP participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la CCETP versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2018-2019 s'élève à 577 474 \$ (565 899 \$ en 2017-2018). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1.01 fois (1.01 fois pour 2017–2018) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2017-2018) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCETP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2019, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2019	2018
		(en dollars)
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	266 797	267 237
Charge pour l'exercice	(21 014)	20 129
Prestations versées pendant l'exercice	0	(20 569)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	245 783	266 797

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la CCETP:

	2019	2018
	(en dollars)
Débiteurs – autres ministères et organismes	128 487	90 836
Débiteurs – parties externes	111 985	89 756
Avances aux employés	16 370	18 102
Total débiteurs	256 842	198 694

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit : Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CCETP n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 à 7 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Biens en construction	lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

					(en dolla	rs)							
Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortisse- ment	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2019	2018			
Matériel informatique	350 107	0	0	350 107	220 559	54 591	0	275 150	74 957	129 548			
Logiciels informatiques	15 569	0	0	15 569	15 569	0	0	15 569	0	0			
Autres équipements incluant le mobilier	181 061	0	0	181 061	176 810	2 125	0	178 935	2 126	4 251			
Améliorations locatives	813 110	0	0	813 110	757 723	27 695	0	785 418	27 692	55 387			
Total	1 359 847	0	0	1 359 847	1 170 661	84 411	0	1 255 072	104 775	189 186			

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CCETP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes. La CCETP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la CCETP a conclu une entente avec Sécurité publique Canada concernant la prestation de services relatifs aux finances, aux ressources humaines et à la sécurité. Au cours de l'exercice, la CCETP a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCETP reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et de cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2019	2018
		(en dollars)
Installations	626 524	690 695
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins	522 009	535 738
dentaires	322 009	333 /36
Total	1 148 533	1 226 433

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés	2019	2018
		(en dollars)
Débiteurs – autres ministères et organismes	128 487	90 836
Créditeurs – autres ministères et organismes	34 589	54 204
Charges – autres ministères et organismes	195 043	758 323
Total	358 119	903 363

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de la CCETP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

			2019	2018
				(en dollars)
Charges	Examen civil	Services internes	Total	Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	5 480 795	2 008 605	7 489 400	7 222 890
Services professionnels et spécialisés	577 889	733 257	1 311 146	996 291
Installations	544 692	190 109	734 801	784 660
Équipement	15 537	232 777	248 314	407 771
Autres	1 143	234 658	235 801	227 185
Location	106 873	174 093	280 966	148 815
Réparation et entretien	349	199	548	134 339
Voyages et réinstallations	220 272	75 817	296 089	111 459
Amortissement	41 407	43 004	84 411	91 318
Communication	24 720	44 760	69 480	77 856
Services publics, fournitures et	22 524	76 422	99 946	F2 422
approvisionnements	23 524	76 422	99 946	53 422
Information	127 165	32 580	159 745	53 254
Total des charges	7 164 366	3 846 281	11 010 647	10 309 260
Revenus				
Revenus divers		4 457	4 457	3 758
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement		(4 457)	(4 457)	(3 758)
Total des revenus		0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement	7 164 366	3 846 281	11 010 647	10 309 260
du gouvernement et les transferts	7 104 300	3 040 201	11 010 047	10 303 200